

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 12 mai, le Conseil Municipal
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien,
ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à
HECTOR France

Secrétaire de séance : CHAUVIN Christian

Ouverture de séance à 18h30

**DEL 2025-22 – Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois
non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer les services techniques pour
un accroissement saisonnier durant la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à
des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code
précité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un
accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période
de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité :
A ce titre, seront créés :
 - Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'agent technique, Catégorie C, à temps
complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **Dit** que cette délibération sera valable et reconduite chaque année selon les besoins ;
- **Adopte** la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents au recrutement
des agents techniques ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la collectivité.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

